



HÔTEL DE VILLE

Service des Sports,  
Loisirs et Jeunesse  
N° tél : 01.69.49.79.00  
N/Réf. : NDA/PA

**DECISION N° 2011/22**

**OBJET: Marché sur procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose de jeux d'enfants (lot 1) conclu avec le groupement KOMPAN/J2C Sarl et d'un jeu de plein air (lot 2), conclu avec la société CASAL SPORT**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie,

VU le code des marchés publics, notamment l'article 28.

CONSIDERANT que la Commune a lancé une consultation pour la fourniture et la pose de jeux d'enfants (lot 1) et d'un jeu de plein air (lot 2),

CONSIDERANT que le montant total estimé des prestations (40 000 € H.T.) étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant a été envoyé pour insertion le 19 novembre 2010 et a été publié sur le site internet des Journaux Officiels le 20 novembre 2010 et sur le profil acheteur de la Ville (achatpublic.com), que la date limite de réception des offres a été fixée au 16 décembre 2010 à 16 heures, que 4 candidats ont remis un pli pour le lot 1, dans le délai imparti (groupement KOMPAN/J2C Sarl, COALA, P.O.S.E. ATOUT SPORTS ET LOISIRS), que 4 candidats ont remis un pli pour le lot 2, dans le délai imparti (CASAL SPORT, COALA, P.O.S.E. ATOUT SPORTS ET LOISIRS).

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20110127-2011-22-AU
Date de signature : -
Date de réception : 08/02/2011

*La douceur de vivre*

CONSIDERANT que les offres ont été analysées, lot par lot, en tenant compte des critères de sélection suivants et de leur pondération :

- valeur technique (60%)
- prix (40 %)

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse, il est proposé d'attribuer le marché au titre du lot 1 au groupement KOMPAN/J2C Sarl, mieux-disant, et le marché au titre du lot 2 à la société CASAL SPORT, mieux-disante,

DECIDE

DE signer le marché au titre du lot 1 et les documents y afférents, avec le groupement KOMPAN/J2C Sarl, dont le mandataire est la société KOMPAN sise 363 rue Marc Séguin 77198 DAMMARIE LES LYS Cedex, représentée par Monsieur Patrick BERTAULT, Responsable Bureau des Marchés,

DIT que le prix global et forfaitaire de ce marché s'élève à 25 433.09 € H.T. (30 417,98 € T.T.C.) décomposé ainsi :

JEU	PRIX HT
Toboggan et bac à copeaux- Prairie Caillebotte	5344.85 €
Equipement escalade- Grosbois	11272.24 €
Pont avec lattes mobiles- Ecoles Les Tournelles	3990 €
Tables de jeux - Ecoles Les Tournelles	911.50 €
Tables de jeux multiples activités – Ecoles Les Tournelles	1574.50 €
Maison – Ecole Mare armée	2340 €

DE signer le marché au titre du lot 2 et les documents y afférents, avec la société CASAL SPORT, sise 1 rue Blériot- ZAC ACTIVEUM ,67129 MOLSHEIM CEDEX, représentée par Monsieur Franck MOUYSSSET, Responsable Agence de Paris IDF,

DIT que le prix global et forfaitaire de ce marché s'élève à 2134.61 € H.T. (2 553 € T.T.C.),

DIT que les marchés prendront effet à compter de leur notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 27 janvier 2011



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres